



LA SEYNE VAR HANDBALL

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE SAISON 2023/2024

Si candidature pour l'entrée au **CA** (date limite de dépôt le **1er Juin** à minuit par courrier simple ou par mail)

Vendredi 14 Juin 2024 à 18h30 au Gymnase Maurice Baquet

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale : Mot du Président
- Adoption du P.V de l'A.G. 2022/2023
- Vote du rapport moral
- Vote du rapport financier
- Rapport d'activité
- Allocution des officiels invités
- Questions diverses
- Apéritif de clôture offert par le club

Pour le bureau

Le président Francis Da Costa Moura

En cas d'empêchement, les membres de l'association peuvent se faire représenter par un autre membre disposant du droit de vote dans la limite de deux (2) pouvoirs par membre.

Pour cela remplir le formulaire de procuration (mandat de pouvoir) en pièce jointe ou à disposition le jour de l'assemblée générale

Notez, le : *Conformément aux statuts du club, peuvent voter :

- les membres âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée Générale, adhérents et à jour de leur cotisation.
- L'un des parents pour les enfants âgés de moins de 16 ans à la date de l'assemblée Générale, adhérents et à jour de leur cotisation.



LA SEYNE VAR HANDBALL

Mandat de Pouvoir

Conformément aux statuts* de l'association sportive **La Seyne Var Handball**

Je soussigné (e) M./Mme/Mlle..... né (e) le

Déclare par la présente être à jour de mes cotisations, donne pouvoir à

M./Mme/Mlle..... Né (e) leà jour de ses cotisations, de me représenter et voter à l'Assemblée Générale électorale du vendredi 14 Juin 2024 à 18h30

Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la fonction de mandataire »

Les membres de l'association peuvent s'y faire représenter par un autre membre disposant du droit de vote dans les conditions prévues par les statuts et dans la limite de **deux pouvoirs par membre.*



LA SEYNE VAR HANDBALL

Mandat de Pouvoir

Conformément aux statuts* de l'association sportive **La Seyne Var Handball**

Je soussigné (e) M./Mme/Mlle..... né (e) le

Déclare par la présente être à jour de mes cotisations, donne pouvoir à

M./Mme/Mlle..... Né (e) leà jour de ses cotisations, de me représenter et voter à l'Assemblée Générale électorale du vendredi 14 Juin 2024 à 18h30

Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la fonction de mandataire »

Les membres de l'association peuvent s'y faire représenter par un autre membre disposant du droit de vote dans les conditions prévues par les statuts et dans la limite de **deux pouvoirs par membre.*